

# BREVET RESTREINT D'APTITUDE A LA CONDUITE DE PETITS NAVIRES - BRACPN

arrêté du 28 décembre 2017

## TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au brevet restreint BRACPN
- Fiche RNCP : [RS6272](#)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 28/12/2017](#) relatif à la délivrance des petits brevets d'aptitude à la conduite de petits navires de moins de 12 mètres (BRACPN, BACPN, BACPNV)
- [Annexe III de l'arrêté du 28/12/2017](#), fixant la durée, le programme de formation BRACPN
- [Annexe IV de l'arrêté du 28/12/2017](#), fixant les conditions d'obtention du module R.N du BRACPN

## FINALITE(S)

- Le brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions associées à ce titre selon les prérogatives déterminées par décret (cf. [Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015](#)), à savoir : capitaine ou matelot sur des navires à moteur de longueur inférieure à 12 mètres effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ, ne transportant aucun passager et dont la puissance propulsive est inférieure à 160 Kw
- Dans le cadre de son évolution professionnelle, le titulaire de ce brevet pourra compléter son parcours en poursuivant une formation de matelot pont ou de mécanicien 250 kW s'il souhaite exercer au commerce, à la pêche ou dans le secteur de la plaisance professionnelle
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [formations.mer.gouv.fr/](http://formations.mer.gouv.fr/) ou cliquer sur les liens suivants : [Cursus métiers filière professionnelle Pont](#), [Cursus filière professionnelle Machine](#)

## PUBLIC CONCERNE, CONDITIONS D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- **Public :** Toute personne, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#), justifiant d'une attestation de natation (50 Mètres minimum - départ plongé), titulaire d'un permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option côtière ou extension hauturière, de moins de 5 ans, exerçant ou désireuse d'exercer une activité professionnelle maritime à bord d'un navire de moins de 12 mètres
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefcfm.fr](mailto:isabelle.riou@cefcfm.fr)
- **Prérequis formation :**
  - Soit être détenteur d'un permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option côtière ou extension hauturière en cours de validité (moins de 5 ans obligatoirement)
  - Soit avoir validé, préalablement à l'entrée en formation BRACPN et avec succès, le test probatoire au BRACPN composé de 2 épreuves (1 écrite, 1 pratique) pour les titulaires d'un permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option côtière ou extension hauturière datant de 5 ans et +
- **Le (la) candidat.e devra** avant l'entrée en formation **ou, dans tous les cas, avant la délivrance du brevet par les Affaires Maritimes**, justifier de l'acquisition, avec succès, d'un Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) ou d'un CR1, CRO ou CGO. Ce complément n'étant pas inclus dans le parcours de formation que nous proposons

## DUREE(S) DE LA FORMATION

- **36 h 30** dont accueil et évaluation, sur 1 semaine (maximum)

## OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

■ Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur de longueur inférieure à 12 mètres

## MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

■ Formation modulaire, dispensée en continu, en centre, en présentiel, avec apport de connaissances théoriques et applications pratiques (exercices, TP, manipulation, réalisation de cas concrets), se déroulant dans une salle de cours standard pour la théorie et dans divers environnements pour les formations pratiques (TIS : milieu mer, PSC1 : salle de formation aux 1<sup>er</sup> secours équipée des matériels et équipements pédagogiques requis, extérieur pour la lutte incendie ...)

■ Un positionnement est réalisé à l'entrée en formation

■ de 8 à 16 stagiaires (maximum)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

| PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT - BRACPN                           |   |                |
|---|---|----------------|
| Contenus  | Sous-modules - Matières   | Durée          |
| Accueil   | Accueil Stagiaires, présentation de la formation  | 1 h            |
| <b>Module RN</b><br>Règlementation Nationale <sup>(1)</sup> | <b>Règlementation et activités professionnelles dans la bande littorale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'administration chargée de la mer (organisation, rôle de l'administration de la mer, organisation et rôle des CROSS)</li><li>- Le navire (éléments d'identification, marques de signalement extérieur, familles de navires, visites de sécurité, titres de sécurité et documents de bord obligatoires, catégorie de conception de navires de plaisance et limites ...)</li><li>- Le marin (conditions d'exercice de la profession, procédures et documents de bord, rôle d'équipage ...)</li><li>- Le capitaine (attributions, responsabilités, formalités ...)</li><li>- L'environnement littoral (gestion de l'espace portuaire et littoral, prévention des conflits d'usage, arrêtés des préfets, avis aux navigateurs ...)</li></ul> | 8 h            |
| <b>Module spécifique</b><br>STCW<br>(CFBS/E)<br>*           | <b>Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- UV PSC1 : formation aux 1<sup>er</sup> secours (7h)</li><li>- UV HPR : Hygiène et prévention des risques (3h)</li><li>- UV AMMCT1 : Aide médicale en mer et consultation télé-médicale – niveau 1 (1h)</li><li>- UV TIS/E : Techniques Individuelles de Survie (8h)</li><li>- UV FBI/E : Formation de base lutte incendie (4h)</li><li>- UV SPRS/E : Sécurité des Personnes et Responsabilité Sociales (4h)</li></ul>  | 27 h           |
| <b>Evaluation</b>   | Module RN <sup>(1)</sup>   1 épreuve finale à l'oral  | 0 h 30         |
| <b>TOTAL maximum (heures stagiaire)</b>                     |   | <b>36 h 30</b> |

\* Formation à la sécurité non requise dès lors que le (la) candidat.e à la formation justifie d'une attestation CFBS, en cours de validité

## CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN (BRACPN)

---

- L'évaluation est composée d'une épreuve finale à l'oral
- Le module R.N est réputé acquis dès lors que le candidat a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Est considérée comme éliminatoire toute note égale à 0/20
- En cas d'échec à l'examen et sans note éliminatoire, le candidat a 5 ans pour se représenter à l'épreuve en tant que candidat-libre. Son attestation formation correspondante doit pour cela dater de - de 5 ans
- La partie « Radiocommunications » est évaluée par l'acquisition du certificat de radiotéléphoniste restreint (CRR), minimum requis.

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU BREVET RESTREINT (BRACPN)

---

Tout candidat à un brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires doit ([Article 8 – Arr.du 28/12/2017](#)) :

- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet
  - Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité ([décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#))
  - Avoir suivi la formation menant au brevet correspondant et être titulaire et justifier de l' attestation de succès correspondante, en cours de validité (Attestation d'acquisition du Module RN) ou être titulaire et justifier d'un autre titre reconnu – cf [Tab. 1, annexe 1 de l'arrêté du 28/12/2017](#) relatif aux petits brevets
  - Être titulaire et justifier de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou d'un CFBS)
  - Être titulaire et justifier d'un des certificats suivants, en cours de validité : CRR (ou CR1, CRO, CGO)
- **Ce brevet est soumis à revalidation quinquennale**

## INTERVENANT(E)S

---

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

---

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

---

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)